



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 septembre 2015

Communiqué de presse

Des braconniers d'oursins arrêtés

Ce mercredi 16 septembre 2015 en fin de matinée, suite à un signalement de l'hélicoptère de la Douane, le CROSS Antilles-Guyane a coordonné une opération avec le Centre Opérationnel Régional de Gendarmerie pour intervenir sur un braconnage d'oursins dans le secteur du Cap Macré.

La brigade nautique du Marin a intercepté deux des quatre individus, a saisi leur matériel de plongée (palmes, masques, tubas), et a remis les oursins pêchés à l'eau.

Les deux personnes interceptées par la gendarmerie étaient connues des services de l'État, ils risquent une sanction administrative ou une amende pénale pouvant aller jusqu'à 22.500 euros.

L'oursin blanc (*Tripeustes ventricosus*) est une espèce particulièrement sensible en Martinique, sa pêche faisant l'objet d'un encadrement très strict par la Direction de la Mer (période d'ouverture limitée dans le temps, pêcheurs autorisés par un système de licence).

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1